

33

E 2001-04(-)/5/19

[DoDiS-2706]

*Le Chef du Département politique, M. Petitpierre,
au Ministre de Suisse à Londres, P. Ruegger*

Copie

L Personnelle

Berne, 3 novembre 1947

Vous avez bien voulu me faire connaître la manière de voir de M. Noël Baker au sujet de la convocation éventuelle de la prochaine assemblée des Nations Unies à Genève. Cette information m'est très précieuse car elle me parvient précisément peu de jours après une conversation que j'ai eue à cet égard avec M. Hoppenot¹.

L'Ambassadeur de France m'a déclaré que son Gouvernement désire vivement que l'assemblée ait lieu dans notre pays. Le Gouvernement français a fait faire une démarche par ses représentants diplomatiques auprès d'autres Gouvernements, ainsi à Moscou, dans le même sens.

Mon sentiment personnel était plutôt qu'il convenait de ne pas trop encourager la convocation de l'assemblée à Genève, pour des raisons techniques et pour des motifs d'opportunité. Au cas où une rupture se produirait entre l'URSS, d'une part, les Etats-Unis et éventuellement d'autres pays, d'autre part, dans le courant de l'année ou même à Genève au cours de l'assemblée, il serait désagréable, me semble-t-il, soit que l'assemblée ait lieu dans notre pays sans l'URSS, soit que la rupture se produise sur notre territoire, où il y a déjà quelques années l'URSS a été exclue de la Société des Nations. Certains de mes collègues ont un avis un peu différent et pensent que nous ne devrions pas invoquer des raisons techniques pour que l'Assemblée ne se tienne pas à Genève l'an prochain.

Quoi qu'il en soit, les difficultés d'ordre technique sont très sérieuses. En effet, d'après les indications que M. Secrétan a rapportées de Lake Success, M. Trygve Lie aurait l'intention d'envoyer à Genève 1000 fonctionnaires du Secrétariat. Je ne vois pas comment il sera possible de loger tout le monde (délégués, journalistes, fonctionnaires, etc.) dans des conditions satisfaisantes.

On pourrait sans doute prévoir une répartition en tenant compte des possibilités qu'offrent Lausanne et Montreux en Suisse, Annecy, Divonne et Evian sur territoire français mais à proximité de Genève.

J'ai chargé le service des Organisations internationales de prendre contact avec les autorités genevoises et d'examiner avec elles, à toute éventualité, de quelle manière les difficultés techniques pourraient être résolues. Il m'intéresserait d'avoir votre avis, à la lumière des impressions que vous pourriez recueillir dans les milieux britanniques intéressés, sur les avantages et les inconvénients qu'il y aurait, selon vous, à ce que l'assemblée se tînt à Genève en 1948.

1. Pour la notice de M. Petitpierre sur son entretien avec H. Hoppenot, cf. E 2800(-)1990/106/20.